

 antea group Direction Régionale SUD	Client : Heineken N° de l'affaire : PACP230002 Intitulé de l'affaire : Projet d'augmentation de la production – Site de la Valentine
	Date : 28/01/2025
Objet : Réponses à l'avis de la MRAE	
Version : 1	
Auteur : ANTEA – T. HOAREAU Approbation : HEINEKEN – V.JACSON	

Réponses aux remarques formulées par le l'autorité environnementale (MRAE)

N°	Thème du dossier et/ou référence réglementaire	Recommandations de la MRAE	Réponse apportée par le pétitionnaire
1	1.3.2. Procédures d'autorisation identifiées, gouvernance et information du public	D'après le dossier, le projet relève de la procédure de demande d'autorisation environnementale au titre de la rubrique 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).	Le dossier ne relève pas de la procédure de demande d'autorisation environnementale au titre de la rubrique 2921 pour laquelle il n'y a pas d'évolution de seuil. La procédure de demande d'autorisation environnementale est lancée au titre de la rubrique 3642 pour laquelle le site est déjà soumis à autorisation.
2	2.1. Odeurs	Suite à une mise en demeure des services de l'État, la MRAe note que le porteur de projet a <i>« complété son installation de désodorisation par la mise en place d'un système de traitement au charbon actif constitué d'un caisson de filtration. Ce caisson a pour effet de traiter également les odeurs »</i>. Selon le dossier, il n'y a pas eu de plainte depuis sa mise en place et ce système temporaire de traitement sera pérennisé dans le cadre du projet d'augmentation des capacités de production. La MRAe recommande la mise en place d'un dispositif de suivi régulier de l'efficacité du système de traitement des odeurs, soit à minima une mesure trimestrielle sur la première année suivant l'augmentation de capacité de ICPE.	La refonte complète de l'installation de désodorisation a été réalisée sur les périodes de décembre 2024 et Janvier 2025. Ces modifications ont consisté en une augmentation conséquente des ventilateurs afin d'être en capacité de traiter les odeurs même en cas de dysfonctionnements de la step ainsi que la mise en œuvre de structure pérenne pour les différents modules de traitement (tour de lavage, séchage de l'air et charbon actif) Des mesures semestrielles sont déjà réalisées dans le cadre de l'exploitation en cours. Le site de la Valentine pourra augmenter ponctuellement la fréquence de suivi des odeurs afin de démontrer la pertinence et le dimensionnement des installations de traitement existantes.
3	2.2. Ressource en eau	La MRAe n'a pas d'observation à formuler.	<i>Sans objet</i>

N°	Thème du dossier et/ou référence réglementaire	Recommandations de la MRAE	Réponse apportée par le pétitionnaire
	2.2.1. Volet qualitatif		
4	2.2. Ressource en eau 2.2.2. Volet quantitatif	La MRAe recommande de persévérer dans la définition et la mise en œuvre de mesure limitant la consommation en eau de process dans un contexte prévisible de tension sur la ressource liée au changement climatique.	Le site Heineken recherche la performance en matière de sobriété des consommations. Au travers le DAE le dossier démontre des actions concrètes de préservation de la ressource en eau (PSH / Ratio / Réutilisation). Le site a initié depuis 10ans les démarches d'économie d'eau et poursuit son action par des investissements réguliers et actuels. (Réutilisation, réduction des débits, etc...). D'autres pistes sont à l'études pour les années à venir. Ces pistes s'inscrivent dans le contexte de raréfaction de la ressource.
5	2.3. Déchets	La MRAe constate que le dossier ne précise pas les volumes de déchets produits, avant et après la mise en œuvre du projet, ni les filières de valorisation (structures, lieux), ni les modalités d'acheminement de ces déchets (fréquence) vers les sites de traitement. La MRAe recommande de préciser les volumes respectifs de déchets produits, les filières de valorisation (structures, lieux) ainsi que les modalités d'acheminement de ces déchets (type de transport, fréquence) vers les sites de traitement.	Dans le cadre du projet, l'augmentation est estimée à +30% des volumes actuels. Les filières déchets sont identifiées par le site Heineken communiquées à l'administration par l'intermédiaire du portail GERP et via la plateforme trackdéchet. Le tableau ci-après détaille les acteurs identifiés pour chaque filière ainsi que les tonnages générés pour chaque type de déchet. Ce tableau est un état actuel des contrats en cours sur la gestion des déchets. Il pourra évoluer en fonction des négociations commerciales du site. Les modalités d'acheminement seront les mêmes qu'actuellement. Les déchets seront expédiés par camion.
6	2.4. Qualité de l'air	Le traitement de la thématique qualité de l'air n'appelle pas d'observation de la part de la MRAe.	<i>Sans objet</i>



Tableau 1 : Extraction GEREP 2023 des acteurs identifiés pour le traitement des déchets du site Heineken de Marseille.

Code déchet	Quantité de déchets produite (t/an) 2023	Quantité de déchets projetés à 2 Mhl	Métho de	Première opération de traitement	Département (si en France)	Nom du premier établissement réceptionnant le déchet	Adresse du premier établissement réceptionnant le déchet	Code postal du premier établissement réceptionnant le déchet	Commune du premier établissement réceptionnant le déchet	Nom de l'établissement assurant l'opération de traitement final	Adresse de l'établissement assurant l'opération de traitement final	Code postal de l'établissement assurant l'opération de traitement final	Commune de l'établissement assurant l'opération de traitement final
02 03 04	15	18,75	Pesage	R3	13	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE
02 07 01	924	1155	Pesage	R12	13	RT BIOSOURCING	12 rue clement ader	34500	BEZIERS	RT BIOSOURCING	12 rue clement ader	34500	BEZIERS
15 01 03	50	62,5	Pesage	R13	13	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE
15 01 07	803	1003,75	Pesage	R5	13	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE
15 01 06	2	2,5	Pesage	R13	13	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE
17 05 04	2478	3097,5	Pesage	R13	13	AV2M RECYCLAGE	3 Chemin du Mouton	13011	MARSEILLE	AV2M RECYCLAGE	3 Chemin du Mouton	13011	MARSEILLE
18 01 03*	24	30	Pesage	R1	84	NOVERGIE	649 avenur vidier	84270	VEDENE	NOVERGIE	649 avenur vidier	84270	VEDENE
19 11 06	7025	8781,25	Pesage	R3	13	SERRAM-BONDIL	58 avenue de Boisbaudran ZI de la Delorme	13344	MARSEILLE	SERRAM-BONDIL	58 avenue de Boisbaudran ZI de la Delorme	13344	MARSEILLE
19 12 02	105	131,25	Pesage	R4	13	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE
20 01 01	383	478,75	Pesage	R13	13	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE
20 01 35*	0,008	0,01	Pesage	R13	13	VALORTEC	MONTEE DES PINS	13340	ROGNAC	VALORTEC	MONTEE DES PINS	13340	ROGNAC
20 01 39	44	55	Pesage	R13	13	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE
20 01 99	1297	1621,25	Pesage	R13	13	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE
20 02 02	13	16,25	Pesage	D13	13	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE
20 03 01	26	32,5	Pesage	R13	13	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE	PAPREC MEDITERRANEE	13 RUE AUGUSTIN ROUX	13015	MARSEILLE
20 03 03	15	18,75	Pesage	R3	13	M3PD	276 rue andré boulle	30100	ALES	STEP de NIMES	Impasse des Jason	30000	NIMES